

---

## Pétition du personnel de la santé parapublique vaudoise (EMS, hôpitaux régionaux, soins à domicile, services d'ambulance, Unisanté, FUS, Profa, réseaux de santé, etc.) et de la population solidaire

### Contre la baisse des salaires, pour une vraie compensation !

L'indexation des salaires à seulement 1,4% prévue par le Conseil d'État représente une **baisse inacceptable de nos salaires réels** et ne respecte pas les dispositions contractuelles et conventionnelles qui font référence à l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre qui était de 3%.

1,4%, cela ne compense qu'un quart de la baisse des salaires réels de ces deux dernières années. Le coût de la vie a en effet augmenté de 5.6% depuis février 2021 selon l'IPC. Pour de nombreux. ses collègues en 2023, cela **ne compense même pas la perte salariale liée à l'augmentation des cotisations du 2<sup>ème</sup> pilier et de l'assurance perte de gain !** Dans la santé parapublique, nos salaires réels ont donc tout simplement diminué et nous avons en plus été exclu.e.s de la « prime vie chère » octroyée à une partie du personnel de l'État !

Après plusieurs semaines de mobilisation, nous constatons que le Conseil d'État refuse de revenir sur l'indexation des salaires 2023. Il n'apporte aucun élément concret garantissant une amélioration de la situation salariale du personnel des services publics et parapublics. Il se borne à évoquer d'hypothétiques mesures de compensations salariales non chiffrées et non délimitées à ce jour.

Les personnes signataires de cette pétition sont indignées par l'attitude du Conseil d'État et le mépris exprimé à l'attention de celles et ceux qui sont le service public et parapublic. **Nous soignons, nous nettoions, nous accompagnons et sommes là tous les jours pour la population.** Nous demandons une pleine indexation correspondant à l'augmentation du coût de la vie. Nous exigeons du Conseil d'État qu'il décide de mesures de compensation salariales chiffrées pour 2023 permettant de maintenir notre pouvoir d'achat.

Cette demande ne remet pas en question la nécessité d'octroyer les financements pour la revalorisation des salaires du personnel de la santé parapublique, négociés et chiffrés par la commission paritaire depuis 2021 et en attente de décision des employeurs et des autorités cantonales.

**Il en va de nos conditions de vie mais aussi de la qualité des prestations à la population, en particulier dans notre secteur en pénurie de personnel.**

Signé par \_\_\_\_\_ personnes à \_\_\_\_\_ (nom de l'institution)

*(Les signatures sont à remplir dans le tableau. Elles ne seront pas transmises et resteront aux syndicats pour éviter toute forme de représailles)*

**Pétition du personnel de la santé parapublique vaudoise (EMS, hôpitaux régionaux, soins à domicile, services d'ambulance, Unisanté, FUS, Profa, réseaux de santé, etc.) et de la population solidaire**

## **Contre la baisse des salaires, pour une vraie compensation !**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>Mail</b>	<b>SIGNATURE</b>

Il n'est pas nécessaire d'avoir le droit de vote pour signer une pétition ! Les pétitions sont remises aux organisations syndicales et professionnelles uniquement.

**Pétition à retourner (même incomplète) à l'une des adresses ci-dessous avant le 3 avril 2023**

**Par la poste:** SSP Vaud                                  Féd. Syndicale SUD                                  Syna Vaud  
Av. Ruchonnet 45                                  Pl. Chauderon 5                                  Rue du Valentin 18  
CP 1324  
1001 Lausanne                                  1003 Lausanne                                  1004 Lausanne

**Par courriel :**    [vaud@ssp-vpod.ch](mailto:vaud@ssp-vpod.ch)                                  [info@sud-vd.ch](mailto:info@sud-vd.ch)                                  [lausanne@syna.ch](mailto:lausanne@syna.ch)

### **INFORMATION CONCERNANT LES PROCHAINES MOBILISATIONS**

- **22 mars à 19h : Assemblée générale du personnel public et parapublic** à l'Aula de Béthusy à Lausanne pour prendre connaissance du résultat de la rencontre du jour entre le Conseil d'État et les délégué-e-s des organisations syndicales et décider des suites de la mobilisation.

**Si la proposition du Conseil d'État n'est pas satisfaisante le 22 mars :**

- **Journée de mobilisation le 28 mars prochain**
  - Actions sur les lieux de travail (port de l'autocollant, action collective devant l'institution, stand d'information, assemblée du personnel, etc.).  
Contactez les syndicats pour tout appui !
  - Manifestation à Lausanne, rdv à 17h45 à Montbenon, départ de la manifestation à 18h !

**Semaine de mobilisation du 27 au 31 : récolte de signatures de la pétition**